

CODE DE SÉCURITÉ

Le site de tir à l'arc est opéré par les Archers Laval Ouest et est exclusivement réservé à l'usage de tous les archers affiliés à la fédération et membres en règle d'un organisme de tir à l'arc reconnu par la Ville de Laval.

Le tir est interdit à toute autre personne que celle désignées ci-haut incluant les invités accompagnant un membre en règle.

Les jeunes de moins de 16 ans doivent être encadrés par un membre adulte en règle.

Les pointes de chasse et arbalètes sont strictement interdites.

Toute activité de plusieurs personnes exige la nomination d'un chef de ligne en autorité sur les tireurs.

Les novices doivent être encadrés par un membre en règle des Archers Laval Ouest qui détient un brevet de moniteur ou entraîneur et ils doivent se présenter uniquement aux périodes réservés à l'entraînement des novices.

Les archers doivent respecter intégralement le code suivant de la sécurité de la fédération de tir à l'arc du Québec :

Les règlements suivant sont tirés de la loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q.,C.S.-3.1)

Tout archer doit détenir une attestation d'assurance de Tir à l'Arc Québec (T.A.Q.)

Ne pas consommer ou être sous l'influence de l'alcool, d'une drogue ou d'une substance dopante;

Respecter la charte de l'esprit sportif;

Il ne doit pas y avoir plus de quatre archers par cible, en même temps sur la ligne de tir;

Lors de la période d'initiation tout archer doit porter un protège-bras;

L'archer doit toujours orienter son arc en direction des cibles lors de l'allonge, avec ou sans flèches;

On doit éviter tout contact avec un archer en position de tir;

On ne doit pas tirer de flèches à la verticale et en diagonale;

On ne doit pas utiliser de matériel endommagé, de flèches trop courtes ou fêlées

On ne doit pas circuler à l'intérieur de la ligne de tir lorsqu'il y a des archers en action.

Les archers ne doivent circuler à l'intérieur de la ligne de tir, qu'aux signaux du juge de ligne.

On ne doit pas manipuler l'équipement d'un autre archer, sans son consentement.

Lors de la récupération des flèches sur la cible, un (1) seul archer à la fois doit enlever ses flèches du ballot. Les autres archers doivent être placés de côté.

Il est interdit d'utiliser un appareil électronique, un casque d'écoute ou un baladeur sur la ligne de tir.

Les parents et spectateurs doivent respecter l'aire réservée aux athlètes et entraîneurs.

*** Les responsables du site, les entraîneurs, moniteurs et la fédération, peut en tout temps, suspendre ou expulser tout membres ou spectateur qui, enfreint les règlements ou dont la conduite est jugée préjudiciable à la sécurité.

SECURITY CODE

The archery site is operated by Archers Laval Ouest and is intended for use by all affiliates archers to the federation and members in good standing of an archery organization recognized by the City of Laval.

It is prohibited to shoot for any person other than designated above including the guests accompanying a member in good standing.

Young people under 16 of age must be supervised by an adult member in good standing.

Hunting broad head and crossbows are strictly prohibited.

Any activity of several people requires the appointment of a chief line authority over the shooters.

The novices must be supervised by a member in good standing of Archers Laval Ouest who holds a monitor or trainer certification and they must report only to periods reserved for the training of novices

Archers must fully respect the following security code from the shooting federation Tir a l'Arc Québec (TAQ):

The following regulations are drawn from the Security Law in sports (RSQ, CS-3.1)

Any archer must hold an insurance certificate of Tir a l'Arc Québec (TAQ)

Do not consume or be under the influence of alcohol, drugs or doping substances;

Respect the charter of sportsmanship;

It should not be more than four archers per target at the same time on the firing line;

During the initiation period the archer must wear arm guards;

The archer must always keep his bow toward the target during the draw, with or without arrows;

Contact should be avoided with a shooting position archer;

The archer should not draw arrows vertically and diagonally;

The archer should not use damaged equipment, too short or cracked arrows

A person should not circulate within the firing line when there are archers in action.

Archers must not circulate inside the line of fire, only to signals from the linesman.

It should not handle the equipment of another archer, without their consent.

When retrieving arrows on the target, one (1) single archer must remove his arrows. Other archers must be placed aside.

It is forbidden to use an electronic device, headphones or a portable music player on the firing line.

Parents and spectators must respect the area reserved for athletes and coaches.

*** The site managers, coaches, instructors and the federation may at any time, suspend or expel any member or spectator, breaking the rules or whose behavior is deemed detrimental to safety.